



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Installation obligatoire des détecteurs de fumée pour les propriétaires de logement

La société ista propose désormais l'installation et l'entretien de DAAF avec un système de contrôle à distance

Massy, le 21 juin 2023

Consciente des conséquences dévastatrices que peuvent engendrer les incendies domestiques, la société ista se positionne sur le marché des détecteurs de fumée. L'installation et l'entretien du dispositif, aussi appelé DAAF (détecteur avertisseur autonome de fumée) seront assurés par une équipe de techniciens qualifiés. L'appareil connecté sera également doté d'un système de contrôle à distance permettant de s'assurer du bon fonctionnement du détecteur durant toute sa durée de vie et ainsi d'assurer la sécurité des occupants en cas d'incendie. Obligatoire depuis le 8 mars 2015, l'installation du détecteur de fumée concerne l'ensemble des propriétaires, qu'ils soient bailleurs ou occupants.

Un appareil installé par des professionnels et contrôlé à distance

Initialement spécialisée dans le pilotage et l'individualisation des consommations d'eau et d'énergie en habitat collectif, ista se positionne désormais sur le marché du DAAF. Le détecteur de fumée pourra être installé au sein d'une habitation, dans le couloir qui mène aux chambres.

L'offre du DAAF ista inclut :

- Les détecteurs de fumées ista d'une durée de vie de 10 ans
- Le service d'installation du DAAF assurée par une équipe de techniciens experts
- Le service de télédiagnostic à distance permettant de vérifier en continu son bon fonctionnement
- L'accès au portail web permettant au gestionnaire ou résident de vérifier leur bon fonctionnement
- Une attestation de bon fonctionnement remise lors de l'installation et en cas de changement d'occupant

« La prévention des risques d'incendies domestiques est un enjeu sur lequel nous souhaitons agir avec ista. La force de notre dispositif réside dans le système de contrôle à distance qui permet de vérifier le bon fonctionnement du détecteur de fumée en continu pour alerter le résident de tout départ de feu. Chaque année des centaines de décès sont évités grâce aux détecteurs, il est donc capital pour les propriétaires d'assurer l'installation et l'entretien d'au minimum un appareil au sein des logements. » déclare Laurent Sireix, Président d'ista France

Une obligation légale relative à l'installation de détecteurs de fumée

La loi ALUR a rendu obligatoire l'installation d'au moins un détecteur de fumée dans tout type d'habitation. Appelé également DAAF (détecteur avertisseur autonome de fumée), ce dispositif permet de détecter les fumées émises au départ d'un incendie et de prévenir du danger grâce à un puissant signal sonore.

À propos d'ista

Leader du pilotage et de l'individualisation des consommations d'eau et d'énergie en habitat collectif, ista se positionne sur le marché de l'habitat collectif intelligent et propose des solutions innovantes pour la maîtrise des consommations énergétiques. ista propose une solution de bornes de recharge intelligente 100% française pour véhicules électriques. A destination des copropriétés et des entreprises, ces bornes sont composées d'un système unique d'optimisation de la consommation et d'une application mobile pour tout gérer à distance. Engagé dans la préservation des ressources naturelles, ista dédie sa gamme de prestations aux gestionnaires et occupants. ista emploie 700 collaborateurs en France et aide plus de 3 millions de logements à maîtriser leur consommation. Avec ses 12 agences, ista est présent partout en France, au plus proche de ses clients. www.ista.fr www.istablog.fr

Contacts presse

Claire Chabaneau – 06.47.96.17.10 – claire@agence-initiale.fr
Anne-Laure Marin – 07.69.95.64.68 – annelaure@agence-initiale.fr